

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **52 (1960)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

52^e année

Juillet/Août 1960

N° 7/8

Trois instruments internationaux adoptés par la Conférence internationale du travail

Par *Jean Möri*

Neuf cents délégués, conseillers techniques et observateurs de septante-huit pays membres, dont trente-trois ministres, provenant des cinq continents, ont participé aux travaux de la 44^e session de la Conférence internationale du travail, qui s'est déroulée au Palais des Nations à Genève, en juin de cette année.

Au cours de cette session, le Cameroun, la Fédération du Mali et la République du Togo ont été admis dans l'organisation. Ce qui porte à quatre-vingt-trois le nombre des Etats membres de l'OIT.

M. Luis Alvarado, ancien sous-directeur général du BIT, ministre du travail et des affaires indigènes du Pérou, a présidé la conférence.

MM. Max Holzer, directeur de l'OFIAMT, et Arnold Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, fonctionnaient en qualité de délégués du gouvernement suisse. Le mandat de délégué des employeurs était assumé par M. Charles Kuntschen, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses, et celui des travailleurs par Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse. MM. Ernest Bircher, président central de la Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, Paul-Henri Gagnebin, vice-président de l'Union syndicale suisse et de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, André Ghelfi, secrétaire central de la FOMH, Arnold Meier-Ragg, secrétaire général de la Société suisse des employés de commerce, et Fritz Münch, secrétaire central de la Fédération chrétienne des ouvriers des transports, du commerce et de l'alimentation, fonctionnaient en qualité de conseillers techniques dans le groupe ouvrier.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes: rapport du directeur général; questions financières et budgétaires; informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations; la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (deuxième discussion); consultation et collaboration entre les auto-